

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : chef(fe) d'unité gestion et suivi de la ressource en eau
N° du poste : 1239760011

Cotation du poste	2
Catégorie	A
Famille d'emploi	Ressources naturelles et biodiversité
Emploi	Chargé(e) de la planification et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques – BIO002
Correspondance RIME	Chargé(e) de la planification et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques – BIO002
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	DEALM de Mayotte Service Environnement et Prévention des Risques Unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau
Localisation	Siège de la DEALM à Mtsapéré, 97600 MAMOUDZOU

Contexte professionnel :

La DEALM de Mayotte est chargée d'assurer le pilotage et l'animation de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la ressource en eau. L'unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau assure les missions de portage des politiques de restauration et de préservation de la ressource en eau, de leur suivi, de rapportage à la Commission Européenne, et de veiller sur la capacité des équipements et des ressources naturelles à garantir l'alimentation en eau potable du territoire. Elle est en charge du suivi des ouvrages hydrauliques. Elle assure le secrétariat du comité de l'eau et de la biodiversité (CEB), et du comité de suivi de la ressource en eau (CSRE), réalise le bulletin de situation hydrologique (BSH). Le suivi de l'exploitation de l'eau potable et particulièrement de l'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable, sont des missions prioritaires dans le contexte de crise de la ressource eau que connaît le territoire cette année.

Missions :

- Management des 7 agents de l'unité (3 A, 3 B et 1 C)
- Portage et animation des politiques du MTE :
 - DCE (SDAGE, rapportage, suivi des masses d'eau)
 - Pollutions diffuses ;
 - Secrétariat (CEB et CSRE).
- Ressource en eau :
 - organiser l'activité de la cellule de veille hydrologique ;
 - développer la connaissance des différentes ressources en eau et des bassins versants ;
 - Connaître le fonctionnement du réseau d'eau potable ;
 - Alerter sur la survenue d'une crise de l'eau.
- Réglementation / Actions territoriales
 - Suivi des ouvrages hydrauliques ;

- Rédaction des arrêtés de restriction des usages de l'eau et d'un arrêté cadre sécheresse ;
- Suivre les programmes d'actions sur les bassins d'alimentation prioritaires ;
- Accompagner les acteurs locaux.
- Connaissance / Observatoire
 - Produire le BSH ;
 - Mettre en place un observatoire de l'eau ;
- Contribuer :
 - aux avis sur les projets d'aménagement ;
 - à l'intégration de la gestion de l'eau dans les documents d'aménagement du territoire.

Liaison hiérarchique :

- Relations internes et externes :
 - En interne : unités du service, autres services de la DEAL (SAEC notamment qui assure l'AMO du syndicat des eaux);
 - En partenariat avec les services externes : BRGM, ARS, DAAF, Préfecture, SMAE (déléataire de l'exploitation du réseau d'eau potable), LEMA (syndicat mixte de l'eau et d'assainissement de Mayotte), Direction de l'Eau et de la Biodiversité, OFB, acteurs locaux ;
- Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :
 - poste sous l'autorité hiérarchique directe du chef de service et de son adjoint.

Compétences :

- Compétences techniques :
 - Connaissances dans l'exploitation d'un réseau d'eau potable ;
 - Connaissances réglementaires et techniques (AEP, assainissement, ressource en eau, physico-chimie).
- Compétences transversales :
 - Sens du service public et des responsabilités ; capacité d'organisation, de pilotage et de synthèse ;
 - Savoir traduire et mettre en œuvre des actions concrètes dans les bassins versants associant les acteurs ;
 - Qualités rédactionnelles, esprit de synthèse.
- Compétences managériales et relationnelles :
 - Capacité d'animation et de pilotage ;
 - Savoir agir dans un contexte complexe et se positionner dans un jeu d'acteurs ;
 - Savoir rendre compte.
- Mode d'acquisition : formation de base et continue en métropole

Conditions de travail :

- Matérielles à disposition : bureau partagé ou non, ordinateur et téléphone, véhicules en pool ;
- Horaires et saisonnalités : variables selon le règlement intérieur de la DEAL ;
- Les fonctionnaires affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration du traitement de 40 %. Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017, bénéficient de l'indemnité de sujétion représentant 20 mois de traitement ;
- Pour candidater : adresser votre CV, lettre de motivation, et formulaire PM104 aux contacts indiqués ci-dessous au plus tard le dernier jour de publication.

Ce poste est un emploi permanent sur lequel peut être recruté un agent contractuel en l'absence de candidature d'agent fonctionnaire ayant un profil adapté aux missions

Contacts :

Jean-François LE ROUX, chef du Service Environnement et Prévention des Risques

Tel. : 02 69 64 81 94

Courriel : jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr